

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PERPIGNAN - 6601 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 04/04/2025 - B2025/002653 - 2015 B 00810 - 811 954 049 - 2 AM

Désignation de l'entreprise		SARL 2AM		18 BOULEVARD KENNEDY		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		66100 PERPIGNAN		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
SIRET		8 1 1 9 5 4 0 4 9 0 0 0 2 9		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122023	
				Exercice N-1 clos le		31122022	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	15 149	030	13 840	1 308	3 167
	Immobilisations financières* (1)	040	174	042		174	174
	Total I (5)	044	15 323	048	13 840	1 482	3 341
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	29 484	052		29 484	26 000
	Marchandises *	060		062			
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064	2 661	066		2 661	
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	107 895	070	1 667	106 228	85 616
		072	11 438	074		11 438	17 729
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	23 027	086		23 027	64 475
	Charges constatées d'avance *	092	40	094		40	
	Total II	096	174 544	098	1 667	172 878	193 819
Total général (I + II)	110	189 867	112	15 507	174 360	197 161	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500		500	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		50		50	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		52 479		49 401	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		3 010		3 077	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142		56 038		53 029		
Provisions pour risques et charges	154						
Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				5 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		20 737		56 699	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 21 662)	172		97 585		82 433	
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		118 321		144 132		
Total général (I + II + III)	180		174 360		197 161		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	144	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	13 508	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	13 000	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL 2AM		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022		Néant <input type="checkbox"/>		
A - RÉSULTAT COMPTABLE										
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210					
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214					
				217	218	470 433	439 217			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	10 184	(550)			
	Production immobilisée *				224					
	Subventions d'exploitation reçues				226					
Autres produits				230	763	388				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	481 380	439 055			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234					
	Variation de stock (marchandises) *				236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	238 307	260 543			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	6 700	(550)			
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	96 066	76 795			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	2 320	244	17 328	3 912			
	Rémunérations du personnel *				250	78 340	88 179			
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	37 962	1 594			
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de com- -merce article 39, 1-2°, al 3 du CGI)	255		254	1 192	1 626			
	Dotations aux provisions				256					
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	63	1 947			
260										
Total des charges d'exploitation (II)					264	475 959	434 047			
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	5 421	5 008			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280	1				
	Produits exceptionnels			(IV)	290	18 000				
	Charges financières			(V)	294	444	155			
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	347		(VI)	300	17 715	725		
			348							
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306	2 253	1 051		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	3 010	3 077		
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312	3 010	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	2 253				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	9 758			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997				
	Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138	
				Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies)	992		
ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR) (art. 44 septdecies)	181		
dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 décies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 décies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 décies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 décies C)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 décies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 décies G)	649		Déductions exceptionnelles (art 39 décies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	15 020	354			
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S seulement)				356					
	Déficits antérieurs reportables *... dont imputés sur le résultat :						360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	15 020	372			
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SARL 2AM** Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISE									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 133	442		444		446	1 133		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	11 883	462	13 000	464	13 000	466	11 883		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 624	472	508	474		476	2 132		
Immobilisations financières		480	174	482		484		486	174		
TOTAL		490	14 815	492	13 508	494	13 000	496	15 323		

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	419	532	267	534		536	686
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	10 467	552	2 059	554	643	556	11 883
	Autres immobilisations corporelles	560	588	562	683	564		566	1 271
TOTAL		570	11 473	572	3 010	574	643	576	13 840

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	Cf. état 2033C-Détail				
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧				
1											
2											
3											
4											
5	13 000	643	12 357	13 000	643						
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	13 000	582	643	584	13 000	586	643	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579	Régularisations		590	583	594	595			
TOTAL					596	643	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT
 (1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SARL 2AM** Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	1 667	652		654		656	1 667
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	1 667	682		684		686	1 667

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	1 797
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	36 165
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326	
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	88 483
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	55 437
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	78 337
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SARL 2AM		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		470 433
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		679
TOTAL 1	106		471 113
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		83
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		10 184
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		10 267
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		260 701
Variation négative des stocks	145		6 700
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		72 878
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		63
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		340 342
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137
			141 038
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117		141 038
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		471 113
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1 3 (1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 2 | 3

N° SIRET 8 | 1 | 1 | 9 | 5 | 4 | 0 | 4 | 9 | 0 | 0 | 0 | 2 | 9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2AM

ADRESSE (voie) 18 BOULEVARD KENNEDY

CODE POSTAL 66100 VILLE PERPIGNAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTALISATION	905	5	TOTALISATION	906	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille ABATTOUY Prénom(s) MUSTAPHA
 Nom d'usage % de détention 60,00 Nb de parts ou actions 60
 Naissance : Date 02081979 N° département 99 Commune TANGER Pays MAROC
 Adresse : N° 38 Voie RUE LOUIS DESAIX
 Code postal 66100 Commune PERPIGNAN Pays FRANCE

Titre (2) M Nom de famille ABATTOUY Prénom(s) FOUAD
 Nom d'usage % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 10
 Naissance : Date 23111983 N° département 99 Commune SIDI BOUTMIME Pays MAROC
 Adresse : N° 6 Voie RUE MADAME DE STAEL APT 36
 Code postal 66000 Commune PERPIGNAN Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2025

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'annexe III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

2/3 (1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3|1|12|20|23

N° SIRET 8|1|1|9|5|4|0|4|9|0|0|0|2|9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2AM

ADRESSE (voie) 18 BOULEVARD KENNEDY

CODE POSTAL 66100

VILLE PERPIGNAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	5	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTALISATION	905	5	TOTALISATION	906	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille ABATTOUY Prénom(s) RIDOUAN

Nom d'usage % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 02121997 N° département 99 Commune TARGUISTE Pays MAROC

Adresse : N° Voie CALLE MAJOR 6 P03

Code postal 99000 Commune ALCORCON Pays ESPAGNE

Titre (2) M Nom de famille ABATTOUY Prénom(s) MOHAMED

Nom d'usage % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 31071972 N° département 99 Commune TARGUISTE Pays MAROC

Adresse : N° Voie CALLE MAJOR 6 P03

Code postal 99000 Commune ALCORCON Pays ESPAGNE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2025

Formulaire obligatoire (art 38 de l'annexe III au C G I)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

3/3 (1) Néant

EXERCICE CLOS LE 3|1|1|2|2|0|2|3

N° SIRET 8|1|1|9|5|4|0|4|9|0|0|0|2|9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL 2AM

ADRESSE (voie) 18 BOULEVARD KENNEDY

CODE POSTAL 66100 VILLE PERPIGNAN

Table with 6 columns: Description, 901, 5, 902, 904, 100. Rows include NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE, NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE, and TOTALISATION.

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille ABATTOUY Prénom(s) ABDELALI Nom d'usage % de détention 10,00 Nb de parts ou actions 10 Naissance : Date 08021976 N° département 99 Commune TARGUISTE Pays MAROC Adresse : N° Voie RESIDENCIA C MAJOR 6 B Code postal 99000 Commune ALCORCON Pays ESPAGNE

Titre (2) Nom de famille Prénom(s) Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° département Commune Pays Adresse : N° Voie Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERPIGNAN
Recu le
03 AVR. 2025 2653

SARL 2AM
18 BOULEVARD KENNEDY
66100 PERPIGNAN

COMPTES ANNUELS
Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

SARL OHLICHER-PARES
18 RUE ALFRED SAUVY
66450 POLLESTRES
Téléphone 04.68.55.94.15 Télécopie 04.68.85.00.47
Numéro SIRET 48520817700017

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le **01012023** et clos le **31122023** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-C B (entreprises de transport maritime)

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société	Adresse du siège social
SARL 2AM	
SIRET 81195404900029	
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement
18 BOULEVARD KENNEDY	
66100 PERPIGNAN	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante SIRET
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

B ACTIVITÉ
Activités exercées **Construction** Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal <input type="text" value="0"/>	Bénéfice imposable à 15% <input type="text" value="15 020"/>	Déficit <input type="text"/>
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%			
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/>	PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="text"/>
	Autres PV imposables à 19% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/>	

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprise nouvelle art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine Territoire entrepreneur art 44 octies A <input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>
France ruralités revitalisation FRR art. 44 quindecies A <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>	

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

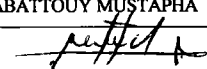
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? Si oui, indication du logiciel utilisé

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : **SARL OHLICHER-PARES 18 RUE ALFRED SAUVY 66450 POLLESTRES** Tél : 04.68.55.94.15
Nom et adresse du conseil : **CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL**

OGA/OMGA Viseur-conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant :
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné : Date : 15052024 Lieu : PERPIGNAN
Qualité et nom du signataire : GERANT
Signature : **ABATTOUY MUSTAPHA**

N° d'agrément :
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire : 

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SARL 2AM**
et Date de clôture de l'exercice **31122023**

I **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %,15% ou 19 %

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

K **CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)**

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et reçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

2 AM

**Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 18 boulevard Kennedy
66100 PERPIGNAN
811 954 049 RCS PERPIGNAN**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31/05/2024

L'an 2024,

Le 31 mai,

À 14.00 heures,

Les associés de la Société 2 AM, société à responsabilité limitée au capital de 500 euros, divisé en 100 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Abdelali ABATTOUY, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Fouad ABATTOUY, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Mohamed ABATTOUY, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Mustapha ABATTOUY, titulaire de 60 parts sociales en pleine propriété,
- Monsieur Ridouan ABATTOUY, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Mustapha ABATTOUY, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

AF AM AA
AM AR

- Rapport de gestion établi par la gérance,

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2024,
- Le rapport de gestion établi par la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement

AM AF AM AA
AR

visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 9 758 euros, ainsi que l'impôt correspondant de 1 464 euros.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 3 009,83 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 009,83 euros
------------------------	----------------

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 55 488,48 euros.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la prise en charge par la Société des cotisations sociales dues le cas échéant sur les dividendes versés au gérant majoritaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé à chacun des gérants, qui s'est élevée :

- pour Monsieur Abdelali ABATTOUY à un montant brut de 15 488.95 euros
- pour Monsieur Fouad ABATTOUY à un montant brut de 14 030.81 euros
- pour Monsieur Mohamed ABATTOUY à un montant brut de 16 998.10 euros
- pour Monsieur Mustapha ABATTOUY à un montant brut de 14 755.08 euros
- pour Monsieur Ridouan ABATTOUY à un montant brut de 17 066.92 euros

AM AF AM AA
AR

En outre, l'Assemblée approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération de chaque gérant.

Monsieur Abdelali ABATTOUY

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 5 136 euros

Cotisations facultatives (prévoyance, retraite,..) comptabilisées en charges sur l'exercice : 572 euros

Monsieur Fouad ABATTOUY

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 4 601 euros

Cotisations facultatives (prévoyance, retraite,..) comptabilisées en charges sur l'exercice : 0 euros

Monsieur Mohamed ABATTOUY

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 5 600 euros

Cotisations facultatives (prévoyance, retraite,..) comptabilisées en charges sur l'exercice : 768 euros

Monsieur Mustapha ABATTOUY

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 4 501 euros

Cotisations facultatives (prévoyance, retraite,..) comptabilisées en charges sur l'exercice : 0 euros

Monsieur Ridouan ABATTOUY

Cotisations obligatoires comptabilisées en charges sur l'exercice : 10 122 euros

Cotisations facultatives (prévoyance, retraite,..) comptabilisées en charges sur l'exercice : 408 euros

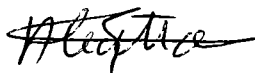
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants et les associés ou leurs mandataires.


Abdelali ABATTOUY

Gérant



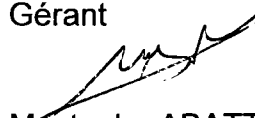
Mohamed ABATTOUY

Gérant



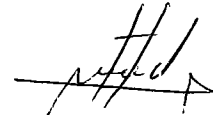
Fouad ABATTOUY

Gérant



Mustapha ABATTOUY

Gérant



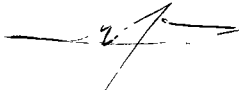
Ridouan ABATTOUY
Gérant



Abdelali ABATTOUY



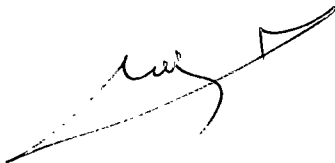
Mohamed ABATTOUY



Ridouan ABATTOUY



Fouad ABATTOUY



Mustapha ABATTOUY



2 AM

**Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 18 boulevard Kennedy
66100 PERPIGNAN
811 954 049 RCS PERPIGNAN**

**RAPPORT DE GESTION DE LA GÉRANCE
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
31/05/2024**

Exercice clos le 31/12/2023

Chers associés,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2023, de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et, le cas échéant, de prendre des décisions relatives à la gérance ou au contrôle de notre Société.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 470 433,25 euros contre 439 216,95 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 7,11%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 10 946,48 euros contre - 161,76 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 6867,11%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 245 007,15 euros contre 259 993,22 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -5,76%.

AM AF AM AA
AR

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 96 066,30 euros contre 76 795,36 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 25,09%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 17 328,06 euros contre 3 912,21 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 342,92%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 78 339,86 euros contre 88 179,18 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -11,16%.

Le montant des charges sociales s'élève à 37 962,36 euros contre 1 593,84 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2281,82%.

L'effectif salarié moyen s'élève à 0,00 contre 0,00 pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 1 192,12 euros contre 1 626,28 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -26,70%.

Le montant des autres charges s'élève à 62,88 euros contre 1 947,22 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -96,77%.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 475 958,73 euros contre 434 047,31 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 9,66%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 5 421,00 euros contre 5 007,88 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,25%.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -443,18 euros (-154,70 euros pour l'exercice précédent), il s'établit à 4 977,82 euros contre 4 853,18 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 2,57%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 285,01 euros contre -725,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 139,31%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 2 253,00 euros contre 1 051,00 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 114,37%.

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 se solde ainsi par un bénéfice de 3 009,83 euros contre un bénéfice de 3 077,18 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -2,19%.

Au 31/12/2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 174 359,91 euros contre 197 160,79 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -11,56%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 3 009,83 euros.

AM AF AM AA
AR

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 3 009,83 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 55 488,48 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 56 038,48 euros.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Dépenses non déductibles fiscalement

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir approuver la rémunération allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé.

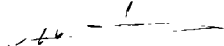
Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à PERPIGNAN,
Le 15/05/2024.

Abdelali ABATTOUY
Gérant



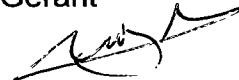
Mohamed ABATTOUY
Gérant



Ridouan ABATTOUY
Gérant



Fouad ABATTOUY
Gérant



Mustapha ABATTOUY
Gérant

